

Règlement de la consultation

Travaux de carrelage d'une piscine municipale

1. Objet de la consultation

2. Conditions de la consultation

2.1 Mode de passation

2.2 Décomposition en tranche et en lots

2.3 Type de contractants

2.4 Nature des offres

2.5 Visite sur site obligatoire

2.6. Sous-traitance

2.7. Compléments à apporter au Cahier des Clauses Administratives Particulières

2.8. Modification de détail au dossier de consultation

2.9. Le mode de règlement du marché

2.10. Délai d'exécution du marché

2.11. Délai de validité des offres

2.12 Mesures particulières

2.12.1 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé

2.12.2 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain

3. Contenu du dossier de Consultation (D.C.E.)

4. Modalités d'obtention et de retrait du dossier de consultation

4.1. Sous forme de support papier

4.2. Sous format électronique

5. Modalités de présentation des offres

5.1. Sous forme de support papier

5.2. Sous format électronique

6. Examen et jugement des offres

7. Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs : Pôle Juridique Achats Marchés Publics

Renseignements techniques : Direction des Services Techniques

1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la réalisation de **travaux de carrelage d'une piscine**

Municipale. La description des ouvrages et leur spécifications techniques sont indiquées dans le **Cahier des Clauses Techniques Particulières**.

Normes : Les travaux faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux

spécifications en vigueur et aux normes françaises homologuées ou équivalentes. Ils feront l'objet, si besoin est, des adaptations réglementairement obligatoires pour ce type de matériel.

2. Conditions de la consultation

2.1 Mode de passation

La présente consultation est lancée suivant une **procédure adaptée**, définie aux articles 26-II et 28 du code des marchés publics « 2006 ». Elle est soumise aux dispositions des articles 40, 52, 53 et 56 dudit code. Un avis d'appel public à concurrence a donc été publié dans une revue d'annonces légales invitant les entreprises à déposer une offre de prix dans le délai réglementaire précisé en page de garde. Il s'agit d'un marché de travaux soumis au CCAG applicable aux marchés

publics de travaux. Chaque candidat doit présenter une offre entièrement conforme à la consultation.

2.2 Décomposition en tranche et en lots

La présente consultation ne fait pas l'objet d'un découpage en tranches ni d'une décomposition en lots de consultation.

2.3 Type de contractants

Le marché sera attribué, selon l'offre qui sera retenue, à une entreprise unique et individuelle ou un groupement momentané d'entreprises (G.M.E.) solidaires représenté par un mandataire commun. Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Les candidats ne peuvent pas en revanche cumuler les deux qualités.

2.4 Nature des offres

2.4.1 Nombre de solution(s) de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base auxquels les candidats devront répondre.

2.4.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4.3 Options

Deux options sont prévues au marché, à chiffrer en sus de la solution de base :

- Option n°1 « Réparation hors bassin » consistant en la dépose de quelques éléments de carrelage épars hormis le bassin (exp : plinthe de vestiaires en carrelage à gorge) et leur remplacement avec la pose de pièce de même type.

- Option n°2 « Remise en état de la goulotte d'eau de surface » consistant en la remise en état du support des deux grilles de la goulotte d'eau de surface sur toutes leurs longueurs, celles-ci étant rectilignes et d'une longueur approximative de 25 m chacune. La nouvelle grille à fournir et à poser doit correspondre à des dimensions standard, par exemple largeur 195 mm hauteur 24 mm. Cela inclut une reprise en maçonnerie et la pose d'un profil sur la partie base (côté bassin) de la goulotte respectant l'écart et la hauteur de la grille de goulotte avec la partie haute (côté opposé au bassin). La grille de goulotte en place devant être affleurante avec le carrelage. La reprise ou la pose d'un profil peut s'avérer nécessaire sur la partie haute.

2.5 Visite sur site obligatoire

Une visite des lieux est obligatoire pour répondre correctement à cette consultation et appréhender au mieux les exigences du marché, les candidats devront s'adresser à la Direction des Services Techniques auprès de M./Mme.....

Un certificat sera remis à chaque candidat après visite du site. Il devra être remis à l'appui de l'offre.

2.6. Sous-traitance

Les candidats sont invités à faire connaître et à indiquer à la collectivité contractante les sous-traitants auxquels ils envisagent de faire appel pour leur confier "l'exécution d'une partie du marché" à intervenir. Le prestataire sera l'unique responsable de la qualité des prestations à intervenir.

Les dispositions des articles 112 à 117 du Code des Marchés Publics s'appliquent.

2.7. Compléments à apporter au Cahier des Clauses Administratives Particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Administratives Particulières. Dans le cas où la rédaction de ce document leur semblerait anormale ou ambiguë, il leur appartiendra de le signaler au maître d'ouvrage qui précisera éventuellement les points évoqués à l'ensemble des candidats. Du seul fait de la remise de leurs offres, les candidats s'engagent à respecter le C.C.A.P. et le C.C.T.P. en l'état et le B.P.U. qui y est annexé.

2.8. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au D.C.E. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

2.9. Le mode de règlement du marché

2.9.1. Le mode de paiement

Le mode choisi par le maître de l'ouvrage est le mandat administratif. Les prestataires devront fournir un relevé d'identité bancaire ou postal.

Toutefois, une offre incluant une variante par rapport au mode de règlement tel que défini ci-dessus fait l'objet d'un examen dès lors que le candidat a également remis une offre comportant le mode de règlement prévu par le maître de l'ouvrage.

2.9.2. Le délai maximum de paiement

Il est de quarante cinq (45) jours au plus tard à compter de la date de réception de la demande de paiement par la personne publique. Ce délai ne peut faire l'objet de négociation ni de variantes.

2.9.3. Avance

A condition que le marché soit supérieur à 50 000 € H.T., une avance de 5 % du montant des travaux défini à l'acte d'engagement peut être accordée. Elle est subordonnée à la constitution d'une garantie à 1ère demande ou à une caution bancaire personnelle et solidaire, à remettre avant tout commencement de travaux.

2.10. Délai d'exécution du marché

Les travaux débuteront impérativement le jour/mois/année et devront être terminés au plus tard le jour/mois/année, pour une remise en eau le jour/mois/année.

Un **ordre de service sera notifié au(x) titulaire(s)** prescrivant de commencer les travaux. Le présent marché ne fait pas l'objet de reconduction.

2.11. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.12 Mesures particulières

2.12.1 Mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé

La présente consultation ne fait pas l'objet de mesures particulières concernant la Sécurité et la Protection de la Santé.

2.12.2 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain

Aucune stipulation particulière ne concerne la propreté des travaux en site urbain.

3. Contenu du dossier de Consultation (D.C.E.)

Le dossier de consultation est transmis aux seuls candidats sélectionnés par le pouvoir adjudicateur. Il comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (R.C.),
- le cadre de l'acte d'engagement (A.E.),
- le bordereau des prix unitaires (B.P.U.),
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.),
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- la grille mémoire technique,
- l'attestation de visite,
- les plans.

4. Modalités d'obtention et de retrait du dossier de consultation

Les candidats intéressés auront la possibilité de se procurer gratuitement le dossier de consultation soit sous forme de support papier soit sous format électronique dans les conditions définies ci-après :

4.1. Sous forme de support papier

Les demandes d'envoi ou de retrait du DCE s'effectuent auprès du Pôle Juridique Achats et Marchés Publics

- soit par courrier ou fax à l'adresse ci-dessous :
- soit par courriel :

Afin de procéder à l'envoi du DCE ou lors du retrait, le soumissionnaire indiquera sur support de son choix (courrier, télécopie, mail) : son nom et le nom de l'organisme qu'il représente, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques.

4.2. Sous format électronique

En complément aux modalités classiques de déroulement de la consultation, les soumissionnaires ont la possibilité de télécharger les documents contractuels et documents additionnels dans leur intégralité via le site dont l'adresse Internet est

Afin de pouvoir utiliser l'espace de téléchargement sécurisé, les soumissionnaires doivent télécharger et installer deux éléments logiciels :

- les certificats de la plate-forme
- la machine virtuelle Java.

Aucun téléchargement ne sera possible si ces deux éléments ne sont pas installés. Vous pouvez télécharger gratuitement ces pré-requis techniques sur le site de ma plate-forme.

Il est précisé que :

- _ les documents électroniques ont des contenus strictement identiques aux documents papier diffusés dans le même cadre ;
- _ le pouvoir adjudicateur s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux du Service Marchés du pouvoir adjudicateur et dans ce cas sont les seuls faisant foi sous cette forme ;
- _ les soumissionnaires disposent d'une aide technique à l'utilisation de la salle disponible sur la plate-forme

Les soumissionnaires souhaitant télécharger les documents et répondre sous forme dématérialisée devront tenir compte de ces indications afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée . **Les frais d'accès au réseau étant à la charge des candidats.** En outre, il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre. La totalité des offres des candidats sera entièrement rédigée en langue française.

5. Modalités de présentation des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par la personne dûment habilitée à engager le candidat. Les candidats doivent choisir entre :

- soit la consultation d'un dossier comprenant les candidatures et offres sous forme de support papier,
- soit leur constitution sur support électronique,

5.1. Sous forme de support papier

5.1.1. Le contenu de l'offre

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par la personne dûment habilitée à engager le candidat :

a) les pièces administratives

- Lettre de candidature (DC4) accompagnée d'un document donnant pouvoir à la personne habilitée pour engager l'entreprise,
- Renseignements sur les capacités financières et professionnelles des candidats : chiffre d'affaires, moyens en personnel, moyens en nombre, catégories de personnel définies par le niveau de formation initiale, expérience et spécialisation, outillage, matériel et équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution du marché,
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée (cadre à compléter ci-joint)
- Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.
- Références de travaux similaires sous forme de liste et de certificats de capacité contrôlables avec nom et téléphone de la personne à contacter.

- Qualifications dans la réalisation de travaux de même nature, sachant que la preuve se rapporte par tout moyen. NB : Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra impérativement produire, en outre, les certificats et déclarations fiscales et sociales ainsi que les pièces mentionnées à l'article R.324-4 du Code du Travail **dans un délai de 5 jours à compter de la notification de sa désignation par le pouvoir adjudicateur.**

Si le candidat retenu n'a pas produit ces documents dans le délai précité, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur. Le candidat établi dans un Etat membre de la communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles prévues pour un candidat établi en France. Le candidat établi dans un pays tiers doit pour les impôts taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu dans ledit pays à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

L'offre ne sera prise en considération qu'à la condition formelle que ces attestations aient été produites. Tous ces documents doivent être accompagnés d'une traduction en langue française et certifiée conforme.

b) Le dossier de marché comprenant :

- **l'acte d'engagement** : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Toutes les pages de ce document devront être paraphées. La dernière page du document recevra le cachet de l'entreprise et sera dûment datée et signée. Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée selon l'article 46 du nouveau Code des Marchés

Publics pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,

- si le sous-traitant est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- les documents et attestations figurant à l'article R.324.4 du Code du Travail ;

- l'attestation sur l'honneur que le sous-traitant n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L.324.10, L.324.6, L.125.1 et L 125.3 du Code du Travail.

- **Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.)**, cadre ci joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

- **le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)**, cahier ci-joint à accepter sans modification,

- **le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**, cahier ci-joint à accepter sans modification, Toutes les pages de ce document devront être paraphées. La dernière page du document recevra le cachet de l'entreprise et sera dûment datée et signée,

- **un mémoire technique** comprenant :

- les moyens en personnel : effectif, organisation, CV,

- les matériel et outillage mis à disposition par l'entreprise pour le marché,
- la méthodologie d'exécution des prestations prévues au regard des règles d'hygiène et de sécurité, des travaux en site occupé, de l'évacuation des gravats, de la propreté du chantier, mesures de réduction des nuisances...
- le programme d'exécution des prestations : planning détaillé, délais de travaux, fourniture du dossier des ouvrages exécutés...
- le délai de garantie proposé pour le matériel, durée de suivi de gamme pour remplacement et/ou nouvelle commande,
- et tout élément technique permettant d'apprécier l'offre.
- **l'attestation de visite**
- **les plans.**

5.1.2. La forme de présentation de l'offre

Les pièces constitutives du dossier seront placées dans les enveloppes portant obligatoirement les mentions suivantes :

Nom du candidat

Objet du marché

1ère enveloppe intérieure 2ème enveloppe intérieure

(candidature) (offre)

(Enveloppe extérieure qui portera obligatoirement l'objet du marché et les mentions suivantes)

Les offres devront être adressées par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et porteront sur l'enveloppe extérieure la mention :

«Offre pour TRAVAUX DE CARRELAGE A LA PISCINE MUNICIPALE »

Elles peuvent être :

- soit adressées par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous.....
- soit remises contre récépissé exclusivement auprès du service :.....

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5.2. Sous format électronique

En application de l'article 56 du Code des marchés publics et du décret 2002-692 du 30 avril 2002, les candidats peuvent remettre leur candidature et leur offre de façon dématérialisée sur le site La procédure de dépôt des plis est détaillée sur ce site.

Les candidats peuvent adresser à l'appui de leurs offres électroniques, une copie de sauvegarde ou « offre de précaution » sur un support physique (papier, CR Rom,...)

A – Un fichier portant la mention «FICHER CANDIDATURE » contenant :

- Lettre de candidature (DC4) accompagnée d'un document donnant pouvoir à la personne habilitée pour engager l'entreprise,
- Renseignements sur les capacités financières et professionnelles des candidats : chiffre d'affaires, moyens en personnel, outillage, matériel et équipement technique dont l'entrepreneur dispose pour l'exécution du marché,

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée (cadre ci-joint à compléter et signer)
- Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.
- Références de travaux similaires sous forme de liste et de certificats de capacité contrôlables avec nom et téléphone de la personne à contacter.
- Qualifications dans la réalisation de travaux de même nature sachant que la preuve se rapporte par tout moyen.

NB : Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra impérativement produire, en outre, les certificats et déclarations fiscales et sociales ainsi que les pièces mentionnées à l'article R.324-4 du Code du Travail **dans un délai de 5 jours à compter de la notification de sa désignation par le pouvoir adjudicateur.**

Si le candidat retenu n'a pas produit ces documents dans le délai précité, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur. Le candidat établi dans un Etat membre de la communauté européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles prévues pour un candidat établi en France. Le candidat établi dans un pays tiers doit pour les impôts taxes et cotisations sociales ne donnant pas lieu dans ledit pays à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative de ce pays.

L'offre ne sera prise en considération qu'à la condition formelle que ces attestations aient été produites. Tous ces documents doivent être accompagnés d'une traduction en langue française et certifiée conforme.

B –Un fichier portant la mention « FICHER OFFRES » contenant :

- **l'acte d'engagement** : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Toutes les pages de ce document devront être paraphées. La dernière page du document recevra le cachet de l'entreprise et sera dûment datée et signée. Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :
 - une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée selon l'article 46 du nouveau Code des Marchés Publics pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - si le sous-traitant est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
 - les documents et attestations figurant à l'article R.324.4 du Code du Travail ;
 - l'attestation sur l'honneur que le sous-traitant n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L.324.10, L.324.6, L.125.1 et L 125.3 du Code du Travail.
- **Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.)**, cadre ci joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.
- **le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)**, cahier ci-joint à accepter sans modification,
- **le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**, cahier ci-joint à accepter sans modification,

Toutes les pages de ce document devront être paraphées. La dernière page du document recevra le cachet de l'entreprise et sera dûment datée et signée,

- **un mémoire technique** comprenant :

- les moyens en personnel : effectif, organisation, CV,
- les matériel et outillage mis à disposition par l'entreprise pour le marché,
- la méthodologie d'exécution des prestations prévues au regard des règles d'hygiène et de sécurité, des travaux en site occupé, de l'évacuation des gravats, de la propreté du chantier, mesures de réduction des nuisances...
- le programme d'exécution des prestations : planning détaillé, délais de travaux, fourniture du dossier des ouvrages exécutés...
- le délai de garantie proposé pour le matériel, durée de suivi de gamme pour remplacement et/ou nouvelle commande,
- et tout élément technique permettant d'apprécier l'offre.

- **l'attestation de visite,**

- **les plans.**

Lorsque le candidat dépose sa proposition via l'étape de « création du pli » et de « sélection des enveloppes », le système transmet

- en premier lieu, la signature électronique sécurisée et une empreinte du pli dont la réception vaut date certaine de réception de l'offre ;

Cette date limite de réception est fixée au.....

- dans un second temps, le système transmet l'offre elle-même.

Dans tous les cas, la réception de la candidature et de l'offre doit s'opérer avant le.....

Attention ! Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par l'acheteur public peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document . Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Il est porté à la connaissance des candidats que toute candidature et offre transmises par voie électronique à la Personne Publique via la plate-forme de dématérialisation seront, une fois vérifiée la conformité de ces documents papier à leur original dématérialisé, re-matérialisées à compter de leur ouverture. Dès lors, la procédure afférente au marché y compris tout échange entre la Personne Publique et le candidat s'effectuera sous forme de support papier.

6. Examen et jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions des Cahiers des Clauses Particulières. Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53, 54 et 55 du Code des marchés publics. Sur la base de critères pondérés énoncés ci-dessous et après examen des offres, le représentant légal de la collectivité choisit l'offre économiquement la plus avantageuse pour la collectivité :

Pondération des critères

A- Valeur technique de l'offre appréciée au travers du mémoire technique (70%) permettant de déterminer et juger :

- a – Organisation de l'entreprise pour le marché /2
- b – Qualification du candidats /2
- c – Méthodologie d'exécution des travaux /4
- d – Programmes d'exécution des travaux /4
- e – Qualités esthétiques et fonctionnelles /4

B- Proposition financière (30 %)

Méthode d'analyse des offres

Notation du critère A Valeur technique de l'offre – Mémoire technique: En fonction du mémoire technique.

a – Organisation de l'entreprise pour le marché : moyens humains, techniques et matériels proposés par l'entreprise pour le marché, justifié par l'effectif, organisation, CV adaptés aux travaux demandés, le matériel, l'outillage...

Notation : 0 pour les dispositions jugées insuffisantes

1 pour les dispositions jugées acceptables

2 pour les dispositions jugées satisfaisantes

b – Qualification du candidats : justification du savoir-faire et des qualifications dans les travaux de fabrication et de pose de protection solaires à base d'éléments de bois, métal, plastique ou textile, travaux de motorisation et automatisation des protections solaires.

Notation : 0 pour les qualifications jugées insuffisantes

1 pour les qualifications jugées acceptables

2 pour les qualifications jugées satisfaisantes

c – Méthodologie d'exécution des prestations prévues au regard des règles d'hygiène et de sécurité, des travaux en site occupé, de l'évacuation des gravats, de la propreté du chantier...

Notation : 0 pour les dispositions jugées insuffisantes

2 pour les dispositions jugées acceptables

4 pour les dispositions jugées satisfaisantes

d – Programmes d'exécution des travaux : planning détaillé incluant la transmission du dossier d'exécution pour validation avant commande, délais de commande/fabrication, délais de travaux, réception de travaux, fourniture du dossier des ouvrages exécutés

Notation : 0 pour les dispositions jugées insuffisantes

2 pour les dispositions jugées acceptables

4 pour les dispositions jugées satisfaisantes

e – Qualités esthétiques et fonctionnelles : choix de coloris, motifs et matières, l'entreprise transmettra en même temps que son offre une documentation avec proposition de nuanciers, motifs et matières en indiquera les produits proposés dans son offre

Notation : 0 pour les dispositions jugées insuffisantes

2 pour les dispositions jugées acceptables

4 pour les dispositions jugées satisfaisantes

Notation du critère B Prix des prestations : de manière à rendre compte au mieux des écarts entre les offres, une formule de notation proportionnelle sera utilisée : $\text{Note} = \text{note maximale} \times (\text{valeur de l'offre la moins disante} / \text{valeur de l'offre étudiée})$

Le pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent

remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

7. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

.....

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant le dossier.